



Ligue Nationale de Basketball

Paris, le 14 septembre 2017

Réunie le 13 septembre 2017, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu la décision suivante :

Affaire 64 : M. Dominique JUILLOT (Président de l'ELAN CHALON) :

Comportement antisportif lors de l'épisode 4 des finales des Play-offs Pro A opposant, le 19 juin 2017, le club de la SIG STRASBOURG à celui de l'ELAN CHALON.

- Dispense de peine

